



## Ensemble, plus forts ! VOTONS SNCA-CGT !

lundi 27 mars 2017, par [Bariaud](#)



Entre le 5 et le 14 avril 2017, vous serez invités à élire par correspondance vos représentants nationaux à la Commission Paritaire Nationale, la CPN56.

Ce scrutin est crucial pour le dialogue social dans nos établissements. Lors des dernières élections en 2011, vous avez attribué à la CGT deux sièges dans cette commission.

Cette élection est déterminante pour vous représenter puisque elle permettra également de définir les instances paritaires qui gèrent votre formation (avec le CNPF) mais aussi les Commissions de Discipline, L'ONE ou Observatoire National des Emplois qui définit et négocie les fiches emploi et le bilan social, la commission de cessation de fonction (qui donne un avis sur les suppressions de postes), et la CPN52 qui au final vote les modifications du statut.

Le même jour, vous voterez pour élire vos représentants locaux en Commission Paritaire Locale, les CPL. Ceux qui, dans votre établissement, au plus près de vos réalités, doivent porter vos préoccupations, vos

souhaits, vos colères. Qui mieux que la CGT défend les salariés ? Vous avez l'occasion cette année de renforcer l'action d'élus combatifs et déterminés. Lors des négociations sur le nouveau statut, la CGT avait refusé de cautionner les reculs importants contenus dans le texte, les mirages de l'avancement au mérite, les dangers pour la démocratie dans l'entreprise. Hélas, nous avons raison !

Vous mesurez aujourd'hui à quel point les agents des CMA sont déçus. Sept années blanches pour la valeur du point, des possibilités de licenciement au rabais, la perte des avantages locaux, les attaques sur le temps de travail des agents, sont les principaux motifs de colère des salariés de nos établissements. Le SNCA-CGT a été l'artisan de l'unité syndicale pour bloquer les projets funestes des employeurs. Il faut renforcer cette détermination. De nombreux établissements connaissent des difficultés liées au désengagement de l'état, à la réforme territoriale et du réseau, aux ponctions sur les budgets des CMA, à la gestion hasardeuse par les élus de l'artisanat. Les agents, pourtant déjà pénalisés par le blocage de la valeur du point, portent trop souvent le chapeau de ces difficultés. C'est inadmissible !

Les régionalisations ont entraîné des concentrations, des fusions, des externalisations qui ont conduit à des mobilités forcées, des réductions d'effectifs. La CGT n'entend pas laisser peser sur les salariés les conséquences des erreurs de gestion de leurs établissements ou des politiques libérales de rigueur qui conduisent à la casse de l'outil de travail consulaire. Elle mettra toutes ses forces dans la préservation des emplois, la défense du service public aux artisans, le progrès social juste et solidaire. Nous avons besoin d'un syndicalisme revendicatif, d'union, impliqué, fort et solidaire, loin d'un syndicalisme de cogestion, dont on voit bien qu'il ne mène qu'au malheur des salariés.

Renforçons la place de la CGT dans les instances paritaires nationales et locales !

Plus que jamais, exigeons de REPLACER L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ENTREPRISE. Pour cela, VOTEZ, FAITES VOTER CGT !

UN BILAN CATASTROPHIQUE POUR LA MANDATURE GRISET On nous avait promis un progrès social avec l'arrivée de l'avancement au mérite et le nouveau statut 2009. Au lieu de cela qu'avons nous ?

- Un blocage de l'avancement des agents par le rythme des échelons et le changement de classe qui ne fonctionne pas.
- Des fiches emploi type incomplètes, inutilisables, difficiles à mettre en œuvre
- Des activités complémentaires non reconnues ou non suivies de promotion.
- Le mirage de la classe 3, très peu y accèdent !
- Plus d'entretien annuel
- Des primes de licenciement fortement diminuées et une très grande facilité pour les employeurs de ne payer AUCUNE indemnité de licenciement en cas de refus de reclassement.
- Un texte approximatif trop sujet à interprétation ou laissant à l'employeur une grande latitude (utilisation trop courante du terme « peut » et non pas « doit »)
- Un reclassement inégalitaire (disparités entre les agents non cadres ou cadres et les cadres supérieurs)
- Un paritarisme local de façade, seulement consultatif
- Pas de véritable CHSCT
- Un COS (Comité des Oeuvres sociales) inapplicable et d'ailleurs quasiment inappliqué
- Pas de Compte Épargne Temps
- Une grille des salaires obsolète avec un niveau de base régulièrement en dessous du SMIC
- Un avancement au mérite qui ne fonctionne pas, si vous faites votre job, vous ne progressez pas.
- Un statut qui n'est pas appliqué partout quand il est favorable aux agents (non communication aux CPL des documents et pièces prévus au statut)
- Des droits syndicaux réduits ou contestés
- Des accords locaux supprimés quasiment partout
- La précarité en augmentation
- Un turn-over des agents plus important à cause d'un statut non attractif
- Une mobilité insupportable : une seule offre de reclassement et si refus pas d'indemnités.

## LES ÉLUS DU SNCA-CGT ONT AGI.

Le Paritarisme ce n'est pas que la CPN56 :

- En CNPF ils ont travaillé pour faire évoluer le Fonds de Sécurisation des Parcours Professionnels vers le maintien dans l'emploi et non plus l'accompagnement aux licenciements.
- En conseil de Discipline : Ils ont défendu les agents, en rempart contre une trop grande répression.
- À l'ONE (Observatoire National des Emplois) : ils ont refusé l'adoption de fiches qui voient disparaître les activités complémentaires.

Ils ont participé à tous les groupes de travail et porté la voix de la CGT.

Ils ont été les artisans de l'unité syndicale.

A cause du blocage en CPN52 de l'annexe X, des avancées obtenues sont en attente de validation (droits syndicaux, clarification sur la mobilité, suppression du 1er niveau « employé »...).

Ils ont empêché la disparition de la CPA (cessation progressive d'activité) à 2 reprises.

La CGT propose :

Une reconnaissance,

- En indexant la valeur du point sur l'inflation.
- En portant l'indice minimum à 310.
- En limitant la durée dans l'échelon à 2 années.
- En améliorant la lisibilité et l'évolution des carrières.
- En limitant à six ans la présence dans la classe 1 du niveau 1 pour les catégories employé, technicien, maîtrise et cadre.
- En revalorisant la prime de fin d'activité.
- En supprimant l'indemnité différentielle et en classant les agents concernés dans la catégorie ou le niveau correspondant immédiatement supérieur.
- En maintenant les accords locaux (suppression de l'article 77).
- En créant un véritable CHSCT.
- En s'opposant aux effets négatifs de la régionalisation, en particulier, pour les agents : le rejet de la mobilité imposée et la préservation des emplois ; pour les usagers : le maintien de la proximité et de la qualité du service public des CMA.
- En retenant la fiche de poste la plus avantageuse pour les agents dont les activités correspondent à différentes fiches de poste.
- En classant les employés dans le niveau supérieur dès qu'ils exercent une activité complémentaire.

Des moyens,

- D'abord en renégociant un nouveau statut
- Pour un véritable paritarisme.
- Pour un établissement public, des fonds publics, une gestion et une répartition transparente des financements.
- Pour la réintégration en CPN 56 des missions d'arbitrage liées aux conflits concernant l'application du statut.
- Pour la prise en compte de l'effort de formation par un relèvement indiciaire.

# NOS CANDIDATS

## COLLÈGE CADRES



	NOM : DOSSEUL PRÉNOM: Patrick FONCTION : Professeur CMA : CMAR PAYS DE LA LOIRE TITULAIRE
	NOM : MATILE PRÉNOM: Isabelle FONCTION : Assistante de direction CMA : CMA66 SUPPLÉANT
	NOM : BARDEY PRÉNOM: Pierrette FONCTION : Chargée de développement CMA : CMA25 TITULAIRE
	NOM : VANNIER PRÉNOM: Paul FONCTION : Professeur CMA : CMA22 SUPPLÉANT
	NOM : ROMBEAU PRÉNOM: Pierre FONCTION : Conseiller création d'entreprise CMA : CMAR PACA 13 TITULAIRE
	NOM : DENJEAN PRÉNOM: Nathalie FONCTION : Professeur CMA : CMA09 SUPPLÉANT

## COLLÈGE NON CADRES

	NOM : LEVEN PRÉNOM: Sylvie FONCTION : Assistante de direction CMA : CMA des LANDES TITULAIRE
	NOM : MAROLOT PRÉNOM: Eric FONCTION : Agent technique CMA : CMA48 SUPPLÉANT
	NOM : BURGER PRÉNOM: Christelle FONCTION : Chargée d'études CMA : CMA147 TITULAIRE
	NOM : MURARO PRÉNOM: Betty FONCTION : Assistante en formalités CMA : CMA66 SUPPLÉANT
	NOM : MAJ PRÉNOM: Virginie FONCTION : Secrétaire CMA : CRMA 83 TITULAIRE
	NOM : REGOURD PRÉNOM: Raphaël FONCTION : Comptable CMA : CMA30 SUPPLÉANT